

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
 DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
 DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU
 DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
 16 rue Borde
 13357 MARSEILLE CEDEX 20
 Téléphone : 04 91 17 91 17
 drfip13@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Pôle Gestion Publique
 Division France Domaine
 Service Evaluation
 38 boulevard Baptiste Bonnet
 13285 MARSEILLE CEDEX 08
 Affaire suivie par : R. Cavasse
 Téléphone : 04 91 23 60 55. Télécopie : 04 91 23 60 23
 Mel. : robert.cavasse@dgfip.finances.gouv.fr
 Réf : avis n° 2013-17V3245 rattaché 2011-17V3249

DOMAINE

**CONTRÔLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES
 SUR LA VALEUR VENALE**

Code du Domaine de l'Etat, art. R 4
 Décret n° 86-455 du 14/03/86
 Loi n° 95-127 du 8/2/95
 Loi n° 2001-1168 du 11/12/01 art. 23

COURRIER DPAUCV	
Arrivé le	- 9 DEC. 2013
A :	DF / DAE / ST
Copie :	

NOUVEAU

0213 12 96562

Courrier arrivé le 06 DEC. 2013

Original à : DF

Copie à : PARHAND

ACQUISITION AMIABLE

1. Service consultant : Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

D.G.D D A T

BP 48014

13 567 Marseille Cedex 02

2. Date de la consultation : lettre du 23 octobre 2013 , reçue le 29 Octobre 2013.
 Ref : DAAFSAF/EG-23340DS1/2013-10-84502 - Affaire suivie par Mme CREMADES

3. Opération soumise au contrôle (objet et but) : acquisition de l'assiette de voies dénommées ;
 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny et impasse Paul Fouque et acquisition de terrains en
 bordure de l'avenue du général Leclerc en vue de son élargissement

4. Propriétaire présumé :

1 Assiettes de voiries : divers

2 Autres terrains : Mr et Mme PONS (AZ n° 79) - Mr et Mme VIDAL (AZ n° 80) - Mr
 SEKKIOU (AZ n° 81) - Copropriétaires du lotissement "Provence" (AZ n° 12) - Commune de
 Plan de Cuques (AY n° 40) - Consorts CONDORET (AZ n° 24) - Mr MEICHTRY (AZ n° 25)
 - Mme RIMEDI et Mr NICOLAI (AZ n° 26) - Mme BARTHELEMY-ELCAIN (AZ n° 29) .

*Parcelle cadastrée section AZ n° 29p , pour une emprise de 100m² portant sur une partie du terrain d'assiette d'une maison d'habitation ; en nature de jardin d'agrément clos , avec portail en fer forgé et un garage ancien , accolé à d'autres en ligne , couverture éverite , portes en bois . (zone UD1)

5 a. Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers :

Impasse Paul Fouque : Zone UBd au P.L.U

Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny : Zone UD1 au P.L.U

6. Origine de propriété : Non précisée .

7. Situation locative : présumé libre de toute location ou occupation .

. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE : *

La valeur vénale de chacun des biens à acquérir est fixée comme suit :

Impasse Paul Fouque : parcelles cadastrées section AZ n° 52 ; 66 ; 67 ; 68 ; 69 ; 70 et 71

1€ symbolique pour chacune des parcelles (un euro)

Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny : parcelles cadastrées section AZ n° 10 et 85

1€ symbolique pour chacune des parcelles (un euro)

Rue Paul Fouque : parcelles cadastrées section AZ n° 79 et 80

1€ symbolique pour chacune des parcelles (un euro)

Rue Jules Ferry: parcelles cadastrées section AZ n° 81

1€ symbolique (un euro)

PROCOLE FONCIER

ENTRE

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, représentée par son Président en exercice, agissant au nom et pour le compte de ladite Communauté, en vertu d'une délibération du Bureau de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole n°
en date du

D'UNE PART

ET

Madame Margherita Enrichetta RASO, née le 22 mai 1920 à Ostano (Italie), veuve ESTIENNE, demeurant à Plan-de-Cuques 13380 – 7 impasse Paul Fouque ;

Madame Evelyne Catherine Severine ESTIENNE, née le 2 août 1957 à Marseille, épouse BONANSEA, demeurant à Allauch 13190, impasse de Caguerasset ;

Monsieur Robert Stéphane Geoffrey ESTIENNE, né le 18 mai 1960, demeurant à Marseille 13013 – Cité La Marie Bâtiment 7 ;

Madame Joëlle Christine ESTIENNE, née le 19 septembre 1961, demeurant à Plan-de-Cuques 13380 – Groupe scolaire André Malraux – Avenue Jules Rollandin.

D'AUTRE PART

Il a été exposé et convenu ce qui suit

EXPOSE

La rue Paul Fouque située à Plan-de-Cuques est une voie ouverte à la circulation publique mais l'assiette foncière de celle-ci est constituée de parcelles privées.

Afin d'intégrer cette voie dans le domaine public viaire communautaire, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a demandé aux Consorts ESTIENNE de lui céder la parcelle cadastrée sous le n° AZ 70 de Plan de Cuques formant partie de cette voie.

Au terme des négociations menées entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et les Consorts ESTIENNE, ceux-ci ont accepté de céder cette emprise à l'euro symbolique, conformément à l'avis de France Domaine.

me
le
27
EB

Système d'Information Géographique Portail SIG



**MARSEILLE
PROVENCE
METROPOLE**
COMMUNAUTÉ URBAINE

AZ 0070

28/03/2014

5 m